

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

JURI ACT

131 rue Jeanne d'Arc
BP 70219
54004 NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 88 B 620 / 2010-A-2341

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 25/05/2010,

P.V. d'assemblée du 02/04/2010

- Nomination de Commissaires aux Comptes

Concernant la société

A B C D E

Société à responsabilité limitée

4 rue du Champy - ZI du Champy

54210 Saint-Nicolas-de-Port

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-2341 le 25/05/2010

R.C.S. NANCY 348 811 076 (88 B 620)

Fait à NANCY le 25/05/2010,

Le Greffier

Le suppléant



Dépôt du 25 MAI 2010

"A.B.C.D.E."

R.C.S. N° 338 B 620

Société à responsabilité limitée au capital de 300.150 €

Siège social : 4 ZI du Champy
à SAINT-NICOLAS DE PORT (M&M)

RCS : NANCY 348 811 076



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 02 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix,

Le 02 avril,

A 12 heures,

Les associés de la société "A.B.C.D.E." se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, au siège de la société, sur convocation amiable de la gérance.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité du capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick MARCHAND, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société « VB EXPERTISE ET AUDIT », dont le siège est à VILLE SUR YRON (M&M), 2 bis rue de l'Yron, pour une durée de SIX (6) exercices expirant au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale décide, en outre, de nommer pour la même durée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Romain KNOB, exerçant à LONGEVILLE-LÉS-METZ (Moselle), 68 Boulevard Saint Symphorien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent WAGENHEIM, représentant de la société « VB EXPERTISE ET AUDIT » et Monsieur KNOB ont fait part à la société de leur acceptation de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

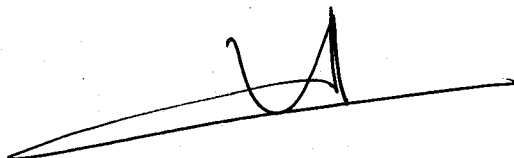
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.